



Grandes cultures n° 32 - 24/10/2007 (3 pages)

Colza

- Charançons du bourgeon terminal : fin du vol ; des pontes ont été déposées
- Phoma : pas de sporulations sans pluie

Céréales

- Pucerons : vol faible
- Cicadelles : peu d'activité mais pas encore de diminution importante des populations

Rencontres observateurs

Collecte PPNU dans l'Indre (message de la Chambre d'Agriculture de l'Indre)

**Avertissements Agricoles
Grandes Cultures**

Colza

Stades : "cotylédons -2 feuilles" à "5-10 feuilles" ; croissance lente (froid).

Ravageurs

***Pucerons** : il n'y a pas eu de nouvelles infestations.

Fin des interventions.

***Charançon du bourgeon terminal** - Le vol a fortement diminué :

- 86 individus capturés la semaine dernière (31 sites avec captures),
- et 15 individus capturés cette semaine (10 sites avec captures ; pas de nouveau site concerné).

Suivi des pontes :

- de nouvelles pontes ont été déposées dans certaines situations (Mosnay-36- , 12% de plantes avec oeufs en zone témoin)
- pas d'évolution dans les autres sites suivis (Avord-18- et Chuelles-45- ; pas de ponte à Ecublé et Bonneval-28- avec 1 seul charançon capturé).

Les pontes ont eu lieu ; ne plus intervenir.

Infos : quelques charançons de la tige du colza dans les cuvettes ; baris parfois nombreux.

Maladies

***Phoma** : en l'absence de pluies, pas de projections de spores. Le nombre de plantes avec des macules est en augmentation.



D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la
Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
SRPV.DRAF-CENTRE@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station
d'Alertes Agricoles
de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant :
V. MORARD
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 00530 AD
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration
avec la FREDON
CENTRE (Art. L252-1 à
L252-5 du Code Rural)

Céréales

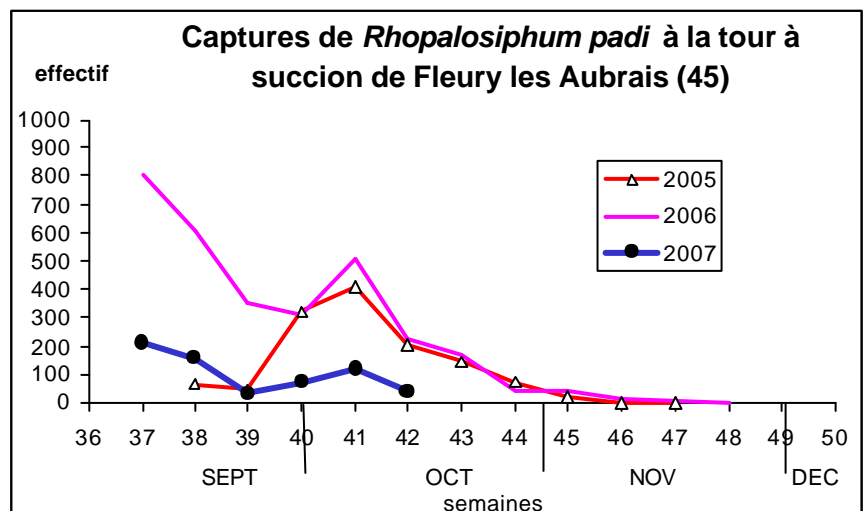
Stades : "1-2 feuilles" à
"levée" ; semis en cours.

Ravageurs

***Pucerons** - Le vol est
faible :

- à la tour à succion de
Fleury les Aubrais -45-,
les captures sont en di-
minution (voir graphe ci-
contre) ;

- au champ, on observe
peu de pucerons (0 à 2%)





de plantes porteuses, dans des parcelles à "1-2 feuilles") ; une situation exceptionnelle à Savigny/Braye-41- avec 16% de plantes porteuses (stade 1 feuille) ;

- sur les pots-pièges (plantules d'orges en pots placées au champ), les infestations sont également faibles (0 à 1%). Il n'y a donc pas d'arrivée massive de pucerons, mais de faibles infestations sont possibles, notamment en bordure de bois ou à proximité de repousses infestées ou de maïs.

Seuil d'intervention : 10 % de plantes porteuses.

En cas d'infestation proche du seuil (5 % de plantes atteintes ou plus), intervenir 10 jours après le début de la colonisation.

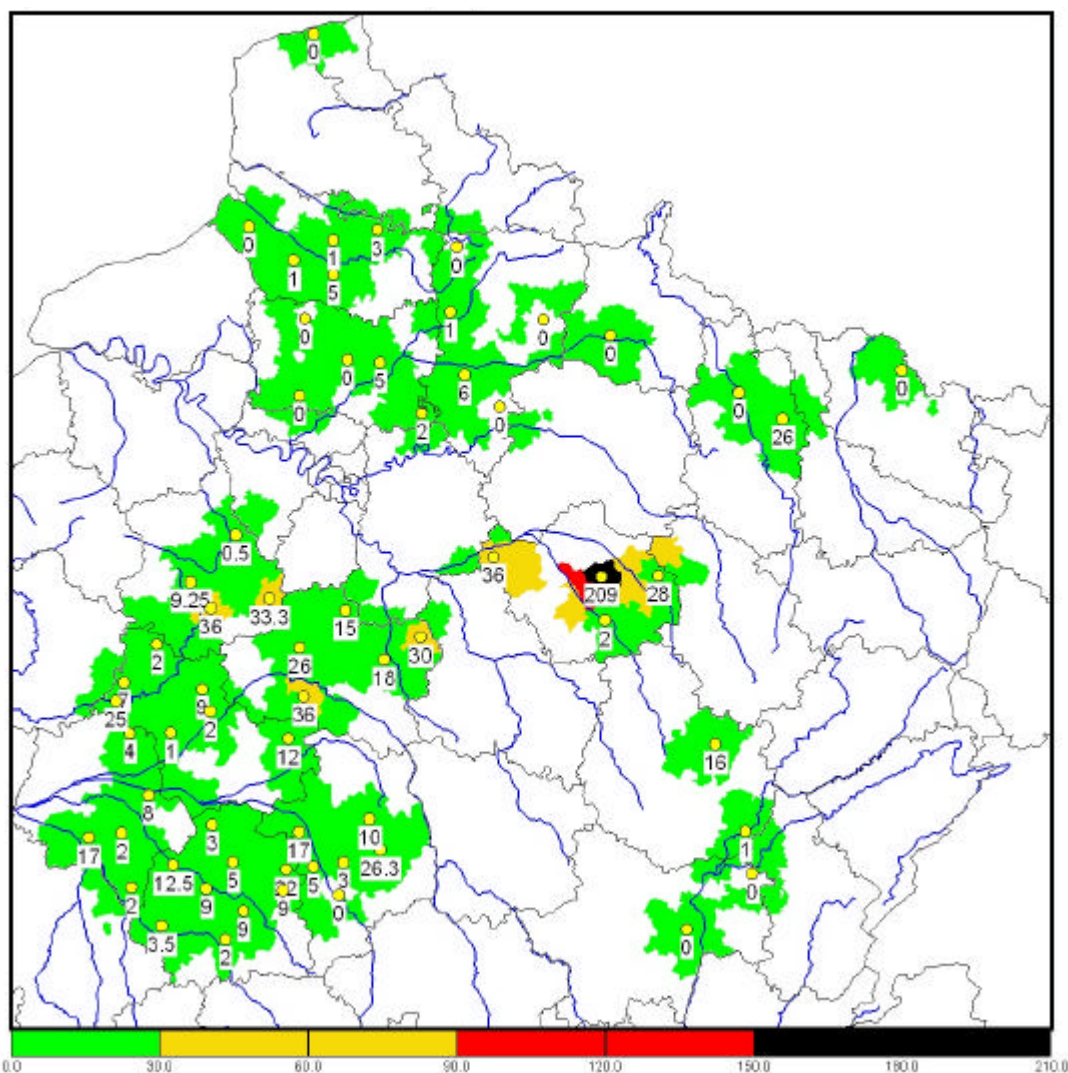
Pour de très faibles infestations (1-2 %), pas d'intervention pour le moment ; à suivre en fonction de l'évolution des températures.

***Cicadelles** : les températures froides limitent l'activité des cicadelles, et il n'y a pas de déplacements importants des chaumes vers les cultures en cours de levée ; toutefois, grâce aux après-midi ensoleillées, il ne fait pas suffisamment froid pour qu'on puisse observer une diminution importante des populations.

Actuellement, les captures dans les céréales levées sont peu nombreuses, mais quelques chaumes sont toujours très infestés (voir carte «Repousses» ci-dessous ; la carte «Cultures» fait l'objet d'un second mail en complément à ce bulletin).

Pas d'intervention pour le moment. Seuil d'intervention : 50 captures hebdomadaires. A surveiller en cas de retour de conditions climatiques plus favorables aux cicadelles (temps sec et doux avec des températures supérieures à 15°), plus particulièrement dans les parcelles se réchauffant vite (côteaux exposés sud, argilo-calcaires caillouteux).

Captures de cicadelles 2007 en repousses
moyenne par commune quand il y a plusieurs pièges (captures du 16 au 22/10)





Rencontres observateurs

Les rencontres avec les agriculteurs et techniciens "observateurs" du Loir et Cher, du Loiret, et de l'Indre ont été fixées aux dates suivantes :

- pour le **Loir et Cher**, le lundi 10 décembre, de 14 h à 17 h à Josnes -41- ;
- pour le **Loiret**, le mercredi 12 décembre, de 14 h à 17 h, à Erceville -45- ;
- pour l'**Indre**, le vendredi 14 décembre ; horaire et lieu à préciser.

Les points suivants seront abordés :

- gestion globale de la protection des cultures - couverts enherbés et auxiliaires des cultures ;
- expériences pratiques et études ;
- visites de sites.

Vous recevrez prochainement un courrier d'invitation.

Pour les autres départements, les rencontres auront lieu en début d'année prochaine.

Collecte des PPNU dans l'Indre (Produits Phytosanitaires non Utilisables) Message de la chambre d'agriculture de l'Indre

En 2006 les organismes agricoles avaient organisé une collecte de PPNU sur 11 points du département. Du fait des volumes peu importants collectés, il n'avait pas été prévu de renouveler cette collecte en 2007.

Cependant, lors de contrôles réalisés dans les exploitations, il a été mis en évidence que des P.P.N.U. étaient toujours présents.

Aussi, la Chambre d'Agriculture de l'Indre propose aux agriculteurs qui se trouveraient confrontés à une détention de produits relevant des PPNU de se rendre sur les points de collecte organisés par les départements voisins (voir liste ci-dessous).

Départements	Dates	Lieux	Téléphone
Indre et Loire	28 et 29 novembre	UNION SET à LIGUEIL	02 47 59 60 61
		LIGEA à ORBIGNY	02 47 94 23 24
		TERRENA POITOU à BARROU	02 47 94 92 52
Cher	4 et 5 décembre	EPIS CENTRE à CHERY	02 48 51 71 74
Vienne	28 et 29 novembre	TERRENA POITOU à MONTMORILLON	05 49 91 11 32
		CENTRE OUEST CEREALES à LES ORMES	05 49 85 61 12
Creuse *	4 décembre après-midi	CELMAR à LA SOUTERRAINE	05 55 63 04 53
	5 décembre après-midi	VERLADIS à LOURDOUEIX ST PIERRE	05 55 81 04 50
	6 décembre matin	EPIS BOCAGE à ST PIERRE LE BOST	05 55 65 05 46

** pour les sites de la Creuse il est impératif de s'inscrire à l'avance, la collecte est gratuite pour les bidons munis du pictogramme ADIVALOR, dans le cas contraire la reprise du produit sera facturée 2 €/kg, forfait mini 10 €*

N'hésitez pas à contacter ces sites ou vos distributeurs dans l'Indre pour qu'ils se rapprochent d'eux.

Il est bien entendu fortement conseillé aux agriculteurs détenteurs de PPNU de ne pas attendre un contrôle du Service Régional de la Protection des Végétaux pour diriger les produits qu'ils détiennent vers un centre de collecte.